



FO & VOUS

AVRIL 2026



#ElectionsMunicipales

RENCONTRE DES NOUVEAUX ADJOINTS

Le Conseil Municipal du 27/03/2026 a procédé à l'élection du Maire et de ses adjoint(e)s.

Comme nous en avons l'habitude, nous rencontrerons au plus vite chaque adjoint en charge d'une délégation municipale afin de rappeler nos méthodes de travail et les revendications que nous portons. Pour cause, nous serons amenés, du fait de nos rôles respectifs, à discuter de nombreux sujets au cours du mandat...

#FormationsPersonnelles2026

DEUX COMMISSIONS EN 2026 !

Après une année 2025 sans commissions, deux seront organisées en 2026. La 1ère commission aura lieu le 18 juin 2026 afin d'étudier les formations prévues entre le 01/07/26 et le 31/12/26.

Une seconde commission sera organisée en novembre pour analyser les demandes de formations débutant au 1er semestre 2027.

Comment constituer mon dossier :

1. Se rapprocher du SoRH, qui vous orientera vers le service développement des talents de la DGRH.
2. Rencontrer le service concerné de la DGRH, préalablement à tout dépôt de dossier.
3. Déposer son dossier : auprès du Service Développement des Talents de la DGRH, une fois complété des différentes pièces justificatives requises. **ATTENTION : DATE LIMITE DE DÉPÔT DE DOSSIER FIXÉE AU 17 MAI 2026.**



Bien évidemment, présent le jour de la commission, le syndicat FO vous accompagne à n'importe quelle étape de cette procédure.



#DéroutementDeCarrière2026

QUELQUES DATES PRÉVISIONNELLES POUR Y VOIR PLUS CLAIR...

Avancement de grade :

- Semaine du 30/03 : envoi des listes de promouvables aux SORH et directions
- Semaine du 25/06 : commission de validation des avancements de grades.

Promotion interne :

- Semaine du 18/05 : envoi des listes de promouvables aux SORH et directions
- Semaine du 14/10 : commission de validation des promotions internes.

Comme toujours, FO reste à votre disposition. Contactez-nous pour faire un point de situation sur votre carrière.



#ValorisationDesResponsabilitésSupérieures PENSEZ-Y ...



Faisant fonction : Lorsqu'un agent occupe un poste relevant d'un cadre d'emplois supérieur au sien, le montant de son IFSE fonctionnelle est majoré de 20%. *Exemple* : un agent de catégorie C qui occupe un poste calibré catégorie B dans l'organigramme.

Intérim ascendant : En cas d'intérim « ascendant », après application d'une carence d'un mois, l'agent perçoit l'IFSE fonctionnelle correspondant au groupe de son cadre d'emplois et ses nouvelles fonctions. *Exemple* : un manager de proximité qui assure momentanément les fonctions de son N+1, sans pour autant être positionné sur ledit poste de manière pérenne.

#HeuresSup #JoursFériés

FIN DE VALORISATION "1H RÉALISÉE = 2H RÉCUPÉRÉES"



Au sein de notre Collectivité, le choix entre paiement et récupération des heures supplémentaires réalisées est au choix de l'agent, sous réserve de l'accord de son N+1.

Fin de la valorisation "1h réalisée = 2h récupérées" :

A la suite du jugement rendu par le TA de Toulouse le 25/06/24, suite au déféré contentieux engagé par le Préfet, cette valorisation a dû être ramenée à 1h40 pour 1h supplémentaire réalisée (article 8 du décret n°2002-60).

Par Délibération en date du 20/06/25, le Conseil Municipal a donc dû apporter les modifications au Règlement Intérieur de l'Organisation du Temps de Travail.

En synthèse :

| Heures Sup' réalisées | Récupération | Rémunération |
|-----------------------|----------------------------------|--------------|
| Dimanche | 1h40 (taux de valorisation 1,66) | |
| Jour férié | | |
| Nuit (22h-6h) | 2h (taux de valorisation 2) | |



#ArrêtDeTravail #AccidentDeService

ASTUCES ET INFOS



Téléconsultation – Pensez-y !

Le délai pour obtenir un rendez-vous avec un médecin généraliste est tel qu'il est souvent impossible de se voir délivrer un certificat d'arrêt de travail le jour J. La téléconsultation reste une option à ne pas négliger.

Le professionnel de santé qui procède à la consultation médicale peut délivrer un **arrêt de travail de 1 à 3 jours**. Cela permet de régulariser immédiatement son absence, évitant ainsi des anomalies sur Chronotime...



Nouveau formulaire pour déclarer un accident de service



Un formulaire simplifié de déclaration des accidents de service et de trajet est disponible sur Sésame depuis quelques semaines. **Il remplace définitivement l'ancienne version, qui n'est plus acceptée depuis le 1er mars 2026.**

Ce nouveau formulaire vise à faciliter le traitement et le suivi entre votre SoRH et la DGRH.

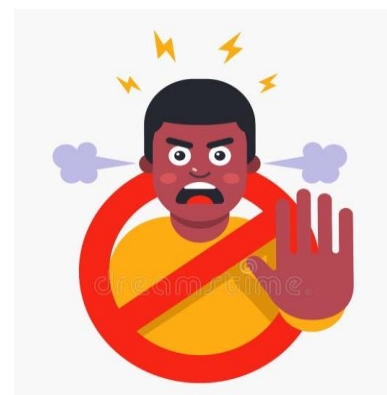
#AlertesFSSSCT

LES DERNIERES INTERVENTIONS FO

Médiathèque José Cabanis

Malgré l'installation de dispositifs de vidéoprotection, une nouvelle agression à caractère sexuel a eu lieu le 13 mars 2026, alors que l'installation de caméras supplémentaires est en cours.

Cette situation s'inscrit dans un contexte plus large de dégradation des conditions de travail au sein de l'établissement : détérioration des parties communes et multiplication de tags dans les sanitaires comme dans les collections accessibles au public. La récurrence de ces évènements contribue au malaise réel des agents et renforce encore leur sentiment d'insécurité.



Accueil Jeunes et Bibliothèque Rangueil

Des faits présumés de trafic et de consommation de stupéfiants ont été observés dans le secteur. Cette situation s'accompagne d'attitudes menaçantes et d'intimidations envers notamment les agents présents quotidiennement au sein du centre de jeunesse et de la bibliothèque. Ces intimidations se poursuivent en dehors des établissements publics, les agents étant régulièrement suivis lorsqu'ils quittent leur lieu de travail pour se rendre à leur domicile ou effectuer des achats dans le quartier.

#ProcréationMédicalementAssistée

AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE

Grâce à l'évolution de la législation française, les agentes engagées dans un parcours de Procréation Médicalement Assistée **peuvent bénéficier d'Autorisations Spéciales d'Absences**, sans perte de rémunération, pour suivre les actes médicaux nécessaires (examens, échographies, ponction, transfert d'embryon, etc.)

Néanmoins, conformément au principe de libre administration des collectivités locales, les modalités de mise en œuvre (procédure détaillée, modalités d'octroi, justificatifs à fournir, etc.) peuvent être affinées localement. Notre objectif demeure que ce droit soit connu et appliqué le plus largement possible !!

C'est pourquoi FO est intervenu par courrier afin que cette mesure puisse être déployée dans les meilleures conditions au sein de nos Collectivités, dans les plus brefs délais.



#Vacances

PENSEZ AUX LOCATIONS COSAT !

Pour l'été 2026 et sur une période de 8 semaines, le COSAT a proposé **72 locations dans 28 villes différentes** : mer, montagne, campagne ou encore Paris... Il y en avait pour tous les goûts !

Les vœux pour les adhérents se sont clôturés le 04 mars 2026 (ouverts depuis le 26 janvier).

Ils pouvaient se faire en ligne, au COSAT, ou encore durant les permanences.

Le COSAT a, quant à lui, fourni une réponse à chaque demande avant le 20 mars 2026.



La réservation doit être définitive avant le 29 mai 2026.

FO
MUNICIPAUX DE
TOULOUSE



Mais comment se passent les sélections ?

Tout simplement par le biais d'un algorithme basé sur :

- L'historique des locations en haute saison,
- Le quotient familial,
- Le nombre d'enfant(s) à charge,
- L'ancienneté au COSAT.

Infos utiles :

- **Vous n'avez pas été sélectionné(e) ou avez raté le coche ? Pas de panique, les locations restées sans affectation seront ouvertes à tous à partir du 8 avril.**
- La 1ère et la dernière semaine d'été sont moins chères et plus subventionnées.
- Le COSAT est propriétaire de logements à Gruissan et en multipropriété à Paris, permettant ainsi des séjours supplémentaires en hors saison.
- Les tarifs sont en moyenne 40 % moins chers que ceux du marché ! Un élément non négligeable dans une période de grandes tensions financières.
- En 2025, ce dispositif a permis à **4.600 personnes de partir en vacances** (885 adhérents et leurs familles).



Et les chèques vacances dans tout ça ?

Le COSAT les subventionne en fonction du quotient familial, permettant ainsi de réduire le coût des dépenses de vacances et de loisirs.

Pour les séjours réservés via une location COSAT, ils sont remplacés par une Prime Vacances, déduite directement du prix du séjour.

Plus largement, le COSAT œuvre pour favoriser le départ en vacances du plus grand nombre et réduire les inégalités d'accès aux vacances et aux loisirs. Plus d'informations sur le site du COSAT.

#LaRéflexionDuMois



N'attendez pas les vacances pour cultiver votre paix intérieure !



#SaveTheDate

Jeudi 28 mai

**Formation FO
Spéciale Élections Pro**
ouverte à toutes et tous

Syndicat Force Ouvrière - Ville de Toulouse

4 avenue du Château d'Eau - 31300 Toulouse

☎ 05 61 22 24 41

✉ fo.vdt@mairie-toulouse.fr - 🌐 fo-municipauxtoulouse.com

